

**RÈGLEMENTS POUR LES OLYMPIQUES SPÉCIAUX**

Toutes les compétitions de patinage de vitesse des Jeux Olympiques Spéciaux du Canada (JOSC) sont régies par le règlement sportif officiel de l'organisme. En tant que programme national de sport, les JOSC ont établi leur règlement de patinage de vitesse en se basant sur ceux de Patinage de Vitesse Canada (PVC). Les règles de cette association s'appliquent donc aux compétitions des JOSC, sauf en cas d'incompatibilité avec le règlement sportif officiel de ces derniers, où les règles spécifiques suivantes s'appliquent.

*SECTION A***Épreuves officielles**

1. La course de 111 mètres
2. La course de 222 mètres
3. La course de 333 mètres
4. La course de 500 mètres
5. La course de 777 mètres
6. La course de 1000 mètres
7. La course de 1500 mètres

*SECTION B***Règlements de la compétition**

1. Les concurrents doivent prendre part à au moins deux épreuves officielles et à un maximum de trois.
2. On admet un seul entraîneur par patineur dans la zone réservée aux entraîneurs.
3. Pour signaler le départ, le starter utilise toujours les mêmes commandements et les mêmes signaux:
  - a. il annonce d'abord : « Go to the start! »;
  - b. Puis « Ready », en levant le bras en même temps;
  - c. enfin, il donne le départ au moyen d'un coup de pistolet ou de sifflet, tout en baissant le bras levé.
4. Un patineur disqualifié n'est admissible à aucune médaille pour l'épreuve dont il a été exclu.
5. Dépassement, obstruction et aide
  - a. Toute obstruction ou collision survenant au cours d'un dépassement est imputée au patineur qui dépasse, pour autant que le patineur doublé se soit comporté de façon réglementaire.

- b. Quand deux concurrents amorcent le premier virage côte à côte, le patineur se trouvant à l'extérieur est considéré comme celui qui double.
- c. Il est interdit de gêner un compétiteur ou de le pousser délibérément avec une partie quelconque de son corps pour en tirer avantage.
- d. Tout patineur qui ralentit sans raison, obligeant ainsi un compétiteur à ralentir ou à entrer en collision avec lui, est disqualifié.
- e. Est disqualifié tout patineur qui, délibérément, obstrue le passage, traverse la piste de manière non réglementaire, entrave autrement la progression d'un compétiteur ou complote en vue d'obtenir un classement immérité.
- f. Un patineur qui accepte de l'aide durant une course est disqualifié.
- g. À la fin de chaque éliminatoire, on annonce les disqualifications, le cas échéant, aux concurrents concernés, à leurs chefs d'équipe ou à leurs entraîneurs, de même qu'aux spectateurs par la voie du système de sonorisation.

### SECTION C

#### Équipement et règles de sécurité

1. Tous les patineurs de vitesse doivent porter un uniforme à manches longues, un pantalon long ou des collants, des protège-coudes et des genouillères, des gants résistants aux coupures (cuir) et un casque protecteur muni d'une mentonnière.
2. Autant que possible, les patineurs de vitesse doivent chausser des patins de vitesse ou de hockey. S'ils n'ont que des patins de figure à leur disposition, il faut OBLIGATOIREMENT limer les dents à l'avant de la lame et installer un protecteur sur la pointe arrière, du type de ceux dont on garnit les patins de hockey.

### SECTION D

#### Installations

1. Les dimensions de la piste doivent être conformes aux dimensions prescrites dans le règlement de PVC et indiquées à l'annexe C.
2. Le centre de la piste doit toujours coïncider avec le centre de la patinoire.
3. On doit indiquer clairement la ligne de départ et d'arrivée à l'aide marqueurs sur les côtés de la piste. Au cours d'une épreuve, rien ne doit se trouver sur le parcours des patineurs ou sur la glace, ni au-dessus (à part les marqueurs).
4. L'emplacement de la ligne de départ et d'arrivée pour toutes les épreuves est indiquée dans le règlement de PVC et à l'annexe C.
5. En guise de marqueurs, on utilise des cônes mobiles en caoutchouc d'environ quatorze centimètres de diamètre et cinq de hauteur. On peut employer des ventouses de débouchoir peintes (recommandé). Au moins sept cônes devraient servir à définir la distance entre les cônes correspondant au rayon de la courbe. Les cônes ne doivent offrir aucune résistance en cas d'impact; il faut donc choisir leur taille et leur poids en conséquence et éviter de les fixer à la glace.

6. L'emplacement des matelas protecteurs est indiqué dans le règlement de PVC et à l'annexe D.

**National records - Special Olympics  
Records nationaux - Olympiques spéciaux**

**Femmes**

<u>Dist</u>	<u>Temps/ Time</u>	<u>Nom/ Name</u>	<u>Province</u>	<u>Endroit/Place</u>	<u>Date</u>
111m	17.80	Kelly McRuvie	Sask	Calgary	16/02/96
222m	41.52	Samantha Mayville	Ontario	Calgary	17/02/96
333m	50.47	Jennifer Jackson	N.B	Calgary	16/02/96
500m	1.10.05	Tanya Parris	B.C.	Calgary	17/02/96
777m	1.48.87	Tanya Parris	B.C.	Calgary	16/02/96
1000m	2.42.19	Tanya Parris	B.C.	Calgary	16/02/96

**Hommes**

<u>Dist</u>	<u>Temps/ Time</u>	<u>Nom/ Name</u>	<u>Province</u>	<u>Endroit/ Place</u>	<u>Date</u>
111m	16.35	Phillip W . Brown	N.S.	Calgary	16/02/96
222m	29.46	Fabian Wiwianka	Alta	Calgary	17/02/96
333m	46.18	Peter M. Scott	Alta	Calgary	16/02/96
500m	1.02.13	John Newnham	Ont.	Calgary	17/02/96
777m	1.36.11	Michael Reitmeier	Alta	Calgary	16/02/96
1000m	2.03.80	Michael Reitmeier	Alta	Calgary	16/02/96
1500m	3.05.33	Michael Reitmeier	Alta	Calgary	17/02/96